



Direction de la culture de la  
jeunesse et des sports

6, route des Artifices –  
Moselle  
BP L1  
98849 NOUMÉA CEDEX

Téléphone :  
20 48 00

Télécopie :  
20 30 16

Courriel :  
dcjs.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Philippe LE POUL

N° 43654-2021/1-ISP/DCJS

Nouméa, le 17 mai 2021

**Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles**

**Objet : mesures prises par les structures provinciales ou partenaires proposant des activités nautiques aux écoles, collèges, lycées, centre de vacances et de loisirs.**

Les dernières attaques de requins dans le lagon calédonien et plus particulièrement sur la zone maritime de Nouméa ont généré des inquiétudes légitimes auprès de la population et plus particulièrement auprès des parents d'élèves et des personnels enseignants.

A ce titre, des mesures ont été prises par la direction de la culture, de la jeunesse et des sports au centre des activités nautiques, au sein du centre d'accueil de Poé et en lien avec l'association les Piroguiers du Mont Dore pour prévenir les risques et assurer une continuité de la pratique des activités nautiques dans un cadre sécurisant.

**A. Les mesures prises par le centre des activités nautiques au sein de la baie de Sainte-Marie en relation avec les associations positionnées à la côte blanche**

Chaque matin (7h30), une surveillance des zones de navigation est réalisée en bateau à moteur par les éducateurs du CAN.

Le centre d'activités nautiques privilégie l'utilisation de supports nautiques limitant les dessalages (catamarans, pirogues, kayak stables, écho 90)

En fonction de la météo (pluie, turbidité de l'eau, signalement récent.) les activités sont adaptées soit par une restriction de la zone d'évolution, une diminution du nombre de supports et une surveillance nautique doublée. L'activité est annulée si besoin.

Le service provincial de la protection du lagon effectue des passages réguliers sur zone en partenariat avec la police municipale. L'objectif est d'observer et de prévenir la présence éventuelle de squales et de contrôler les plaisanciers ou plongeurs qui seraient en infraction : vidage des poissons sur zone ou pêche en réserve).

La police municipale réalise des vols ponctuels en drone afin d'observer la surface de l'eau sur la baie de Sainte Marie.

Depuis 9 mois une nouvelle procédure a été mise en place au sein du CAN. A chaque signalement (un requin observé et signalé par autrui) dans les alentours de la baie, le plan d'eau est évacué pendant deux heures (mesure de précaution), en attendant une vérification de contrôle par la police (drone) les pompiers ou la DSCGR (en bateau).

Une communication VHF et téléphonique est permanente entre tous les éducateurs du CAN et du CIV (centre international de voile (CCN, ACPV, SRC) et du MRCC.

Chaque mercredi après-midi, un éducateur, avec l'appui d'un bateau à moteur adapté est responsable de la sécurité générale des enfants en plus des éducateurs encadrant les groupes.

Un arrêté du 5 octobre 2020 référence n°2020/2712 (avec affichage) interdit toute forme de pêche, de nourrissage ou de rejet de déchet organique dans la baie des pétroles (CIV).

Des panneaux communs province Sud / ville de Nouméa rappelant nos réglementations respectives, les sanctions qui en découlent et les principes de vigilance vis-à-vis du risque requin ont été posés sur des lieux stratégiques et de façon très visible (mises à l'eau, digues, farés et tables sur les îlots) et notamment aux abords de la baie de Sainte Marie.

Le plan d'organisation de surveillance et des secours du CAN a été modifié récemment pour prendre en compte le risque requin. Chaque éducateur sportif est diplômé d'Etat et formé aux premiers secours en équipe (PSE1 recyclé tous les ans) et dispose en permanence sur lui d'une VHF et d'une pharmacie.

21 requins ont été balisés par la province Sud. 44 balises hydrophones sont positionnées sur Nouméa, dont 8 positionnées dans la baie de Sainte Marie (seulement 4% des passages dans la baie de Sainte Marie, majoritairement la nuit ou en début de soirée).

Par ailleurs, des crédits sont sollicités dans le cadre du BS 2021 pour faire l'acquisition d'un autre bateau écho 90 – très stable – et équiper les autres embarcations de matériel de répulsion anti-requins. Des études sont également en cours pour trouver la meilleure solution à la sécurisation du bassin de natation.

#### **B. Les mesures prises au centre d'accueil de Poé**

La pratique d'activités nautiques au sein du centre d'accueil de Poé se fait uniquement sur catamaran et pirogue V12 très stable.

Des observations régulières sont réalisées par les ULM sur le lagon. En fonction de la météo (pluie, turbidité de l'eau, signalement récent), l'activité est suspendue.

#### **C. Les mesures prises aux piroguiers du Mont Dore**

La pratique d'activités nautiques au sein des Piroguiers du Mont Dore se fait uniquement sur catamaran. Un bateau à moteur effectue une reconnaissance de la zone de navigation en amont de la séance.

**Aussi, et au regard des mesures de prévention prises, il nous paraît raisonnablement prudent de poursuivre l'activité nautique.**

Le directeur de la culture, de la jeunesse et des sports  
  
Philippe LE POUL